



unesco

Chaire

DIPLÔME UNIVERSITAIRE : Gestion des conflits, Médiation et interculturalité

FORMATION INITIALE

DROIT

Le DU « Gestion des conflits, Médiation et Interculturalité » est une formation à dominante juridique, axée sur les enjeux culturels et sociétaux, à l'issue de laquelle les participants auront développé des compétences juridiques et anthropologiques dans le domaine de l'interculturalité, mais aussi des capacités de médiation et de gestion des conflits à caractère culturel.

La Chaire UNESCO de l'UCLy, fondée en 2007, propose cette formation professionnalisante.

Également accessible en [formation professionnelle continue](#)

15

Journées de formation

25

Places disponibles

108

Heures de cours

DÉCOUVREZ LE

DU « GESTION DES CONFLITS, MÉDIATION ET INTERCULTURALITÉ »

PRÉSENTATION

Le Diplôme Universitaire « Gestion des conflits, Médiation et Interculturalité » est **une formation professionnalisante** dont la vocation est de répondre à :

- La demande sociale de la prise en compte de l'interculturalité par les différentes instances politiques, judiciaires et administratives;
- La demande de formation des professionnels de l'éducation, de la santé et de l'entreprise,

- sur la problématique des conflits interculturels;
- La demande des acteurs de la société civile (associations, Organisations non-gouvernementales...).

Objectifs

Il s'agit d'**une formation à dominante juridique**, axée sur les enjeux culturels et sociétaux, à l'issue de laquelle les participants auront **développé des compétences juridiques et anthropologiques dans le domaine de l'interculturalité**, mais aussi des capacités de médiation et de gestion des conflits à caractère culturel.

Compétences visées

Développement des compétences juridiques avec une prise en compte des paramètres et des enjeux culturels.

Dates de la formation

- 3 & 4 novembre 2025
- 1er & 2 décembre 2025
- 5 & 6 janvier 2026
- 2 & 3 février 2026
- 2, 3 & 4 mars 2026
- 13 & 14 avril 2026
- 4, 5 & 6 mai 2026

ADMISSION

Publics

Titulaires de diplômes équivalents à Bac + 3

Au titre de la formation continue, toute personne à la recherche d'une spécialisation de cet ordre.

Conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier et éventuellement un entretien avec un responsable de la formation.

Pour 2025-2026 :

Pour les étudiants qui sont soumis à la procédure Campus France, merci de vous inscrire d'abord sur [Campus France](#) avant de candidater à notre formation.

- **Session 1** : date de limite de dépôt des dossiers: **7 juillet 2025** – Commission : 17 juillet 2025
- **Session 2** : date de limite de dépôt des dossiers : **18 septembre 2025** – Commission : 25 septembre 2025

Inscriptions

Nombre de places : **25**

Coût de la formation

1 935,00€ + frais fixes (122 €)

Possibilité de payer en quatre échéances.

Pour plus d'informations, merci de contacter le secrétariat : chaireunesco@univ-catholyon.fr

[Télécharger les conditions générales de ventes](#)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Travail tutoré de construction du projet professionnel ou du dossier de mémoire (30 pages environ) équivalent à 150 heures
- Élaboration d'une synthèse de la formation : 30 heures

RENSEIGNEMENTS

Renseignements pratiques

[Chaire UNESCO « Mémoire, cultures et interculturalité »](#)

10, place des Archives

69288 Lyon

Tél. : 33 (0)4 26 84 18 97

chaireunesco@univ-catholyon.fr

Quelques points forts

**Une formation
professionnalisante**

**Possibilité de
suivre la
formation dans
le cadre d'un
parcours
modularisé**

**Développer des
compétences
juridiques et
anthropologiques dans le
domaine de
l'interculturalité**

Témoignages

Sény SONKO

ETUDIANT DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Le Diplôme Universitaire fournit des outils indispensables et efficaces pour non seulement prévenir les conflits, dans le cas échéant, les résoudre en s'appuyant d'abord et prioritairement sur les éléments culturels.

DÉCOUVREZ LE

**PROGRAMME
DÉTAILLÉ**

COURS THÉORIQUES ET PRATIQUES

[COURS THÉORIQUES](#)

1. Droit international et diversité culturelle

La diversité culturelle constitue une richesse incomparable pour l'humanité. Elle représente aussi un enjeu, et ce particulièrement pour les États qui se trouvent parfois désarmés lorsqu'il s'agit de répondre à cette diversité dans une même société. Peut-on se contenter de prendre acte de la diversité ? Comment préserver les droits fondamentaux individuels et collectifs dans le respect des spécificités culturelles ?

2. Approche philosophique et anthropologique de

l'interculturalité

2.1 Approche philosophique

La mondialisation tend à unifier la planète, mais a pour effet tout aussi immédiat de confronter les unes aux autres les diversités culturelles constitutives de l'humanité. Comment faire pour que l'unification ne soit pas en son mouvement même, négatrice de la diversité ? Inversement, comment faire pour que la reconnaissance de la diversité favorise la recherche de « biens communs » ? Entre séparation et confrontation, quel dialogue instaurer ?

Cette approche se déclinera en trois thèmes :

- **1er thème : La question du Même et de l'Autre**

Il s'agira d'abord de rappeler combien la question du Même et de l'Autre est une vieille question de philosophie de la connaissance et de philosophie de la nature (Héraclite, Parménide, Platon). Il s'agira ensuite d'appliquer cette question du Même et de l'Autre à la question culturelle, par des références à diverses approches théoriques :

- L'autre comme radicalement autre (relativisme culturel)
- L'autre comme un autre soi-même (universalisme abstrait, évolutionnisme culturel)
- Soi-même comme un autre (Claude Lévi-Strauss, Charles Taylor, Paul Ricoeur).

- **2eme thème : Diversité culturelle et éducation**

La culture est ce long détour par lequel un homme passe pour que l'humanité prenne forme dans le sujet qu'il est. Nous aborderons le terme culture sous ses trois acceptions : ontologique, ethnologique et classique.

En entendant bien ce qu'est la culture, on entend mieux ce qu'est l'éducation qui doit mettre en relation le sujet et l'universalité humaine. Il s'agit de former des citoyens à la reconnaissance de la diversité et au vivre ensemble.

- **3eme thème : Le Vivre ensemble**

Il s'agit de traiter de cette question du « Vivre ensemble », à partir d'une triangulation « Individu – Société – Pouvoir », l'enjeu étant la garantie du respect de la diversité dans la société (identités singulières et identités collectives).

- Si l'homme (individu) est avant tout un être doté d'une conscience réflexive (Socrate), est-il fondé de le réduire à une culture, c'est-à-dire à une construction historique, au détriment de toute autre considération?

- Si la société est une association politique d'hommes libres et égaux (Rousseau), en droits et dignité, comment garantir à chaque associé le respect de sa personne et de ses biens (matériels et immatériels) tout en préservant le Bien commun?

- Enfin, si l'État est *res publica* (bien commun), peut-il faire allégeance à une culture ou à une religion particulière tout en excluant de l'espace public d'autres expressions culturelles ou religieuses ?

2.2 Approche anthropologique : unité de l'homme et diversité des cultures

Cet enseignement a pour objectif une réflexion sur la construction de l'identité, inséparable de l'altérité. Il s'agit d'appréhender l'unité de l'homme à la lumière de la diversité des cultures. A travers une pensée de type scientifique de l'homme sur lui-même, la démarche consistera à interroger le rapport à l'autre ainsi que les concepts qui permettent de le penser ou de le nier dans un contexte d'interculturalité.

COURS PRATIQUES

1. Conflits culturels et processus de médiation, de conciliation et d'arbitrage

Nous vivons un contexte marqué par la pluralité des cultures qui s'accompagne parfois de tensions communautaires qui interpellent les sociétés. Il s'agira de rechercher dans les traditions ainsi que dans l'actualité, les mécanismes ou les possibilités à partir desquels opèrent la médiation, la conciliation et l'arbitrage. Comment ces mécanismes peuvent-ils compléter utilement les procédés juridictionnels ou administratifs, mis en place par les États pour assurer la gestion des conflits où les paramètres culturels, religieux, linguistiques ou autres sont parfois déterminants?

2. Familles, personnes et cultures

Il s'agira tout d'abord de présenter les différentes conceptions de la famille dans les cultures chinoise, africaine subsaharienne, maghrébine et européenne. Seront abordés plus particulièrement les exemples du mariage et de la filiation. Puis nous nous interrogerons sur les formes de réinterprétation des pratiques traditionnelles, en particulier à travers le « mariage *halal* », catégorie permettant de penser la formation conjugale parmi les jeunes français d'origine maghrébine. Enfin, nous évaluerons le degré de différence à partir duquel la diversité culturelle est à prendre en compte dans l'élaboration des lois nationales et internationales ainsi que dans les décisions de justice.

3. Les enjeux de l'interculturalité dans l'éducation

Enseigner dans un contexte interculturel requiert un certain nombre de conditions qui constituent un changement significatif dans la pratique courante de l'enseignant.

Nous privilégierons deux axes :

- La relation pédagogique et didactique avec les élèves d'origines culturelles différentes.
- La relation avec les parents de ces élèves.

Ceci doit nous permettre de mieux appréhender les dimensions particulières et les savoirs spécifiques sollicités par cette pratique.

4. Santé publique, soins et diversité culturelle

Après une introduction relative aux représentations de la maladie et des soins dans les différentes cultures, ce cours pratique aura pour objectif, à partir d'études de cas, d'analyser les trois thématiques suivantes :

- Accès aux soins et diversité culturelle ;
- Prise en compte des cultures et des religions dans l'accompagnement des patients ;
- Gestion des conflits culturels au sein des établissements de santé.

5. Management et interculturalité

Ce cours portera sur l'analyse de l'interculturalité dans des situations de management au sein d'entreprises nationales ou internationales.

Il aura trois objectifs principaux :

- L'identification du contexte interculturel d'un point de vue anthropologique ;
- L'identification des compétences au sein d'un groupe multiculturel, l'adaptation et la valorisation de ces compétences ;
- La proposition de modalités de résolutions des conflits interculturels, l'accompagnement de prise de décisions et l'élaboration des stratégies afférentes.

Contactez-nous

04 72 32 50 12

Lundi - Vendredi, 9h - 18h

Campus Saint-Paul

10, place des Archives - 69002 LYON

Métro Perrache (ligne A)

Tramways T2 et T1

Campus Carnot

23, place Carnot - 69002 LYON

Métro Perrache (ligne A)

Tramways T2 et T1

Campus Alpes Europe

25 rue de la Cité - 74000 ANNECY